

**Commission économique pour l'Europe**Comité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des politiques de coopération
en matière de réglementation et de normalisation
(WP.6)****Trente-troisième session**

Genève, 23 et 24 novembre 2023

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Équipe de spécialistes des normes tenant compte
des questions de genre****Rapport de l'Équipe de spécialistes des normes
tenant compte des questions de genre sur
les activités menées en 2022 et 2023****Document soumis par la Présidente de l'Équipe****Résumé*

L'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre a été créée en septembre 2022 sous l'égide du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6), en vue de poursuivre et d'intensifier les travaux menés dans le cadre de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, lancée en 2016. Le présent document rend compte des travaux accomplis par l'Équipe de spécialistes et au titre de l'Initiative durant la période 2022-2023.

Mandat

À sa trente-deuxième session, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a chargé le secrétariat et l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre de continuer à rendre compte chaque année de leurs activités (ECE/CTCS/WP.6/2022/2, par. 36, décision 9).

Décision proposée

« Le Groupe de travail adopte le rapport de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre sur les activités menées en 2022 et 2023. Il invite les États membres à engager avec les organismes de normalisation qui relèvent de leur autorité un

* Le présent document est soumis dans le cadre des responsabilités de la Présidente de l'Équipe et n'a pas fait l'objet d'une procédure de validation sur le fond par la Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique. Il n'a pas été revu par un éditeur qualifié.



dialogue en vue de les inciter à signer la Déclaration de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre, ainsi qu'à envisager de présenter des exemples de plans d'action pour l'égalité des sexes en matière de normalisation en répondant au questionnaire type sur les normes tenant compte des questions de genre. Il invite en outre les États membres à envisager de financer le travail de suivi, en particulier le renforcement des capacités aux fins de l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité des sexes. Enfin, il prie l'Équipe de spécialistes de poursuivre ses efforts de sensibilisation et de lui rendre compte à sa prochaine session des activités qu'il aura menées. ».

I. Introduction

1. En 2016, le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a lancé l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, qui avait pour objet de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 5 de l'ONU, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », au moyen de normes tenant compte des questions de genre. Les travaux menés dans ce cadre ont abouti à la Recommandation U sur les normes tenant compte des questions de genre, qui comprend une Déclaration sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre ainsi que des suggestions d'éléments à inclure dans les plans d'action pour l'égalité des sexes en matière de normalisation.

2. Le 30 septembre 2022, le Comité exécutif de la CEE a approuvé la création de l'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre, chargée de poursuivre ces travaux (ECE/EX/2022/L.13, par. 5 d)). À la première réunion de travail de l'Équipe, tenue le 14 décembre 2022, les experts ont nommé M^{me} Michelle Parkouda (Canada) Présidente et M^{mes} Stephanie Eynon (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Lucy Salt (Nouvelle-Zélande) Vice-Présidentes.

II. Rapport sur l'état d'avancement des activités pour la période 2022-2023

3. Au cours de la période considérée, une réunion de travail de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre a eu lieu, le 15 septembre 2022 (26 participants, dont 13 femmes). L'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre a tenu des réunions de travail le 14 décembre 2022 (11 participants, dont 9 femmes), le 8 février 2023 (31 participants, dont 24 femmes), le 18 avril 2023 (24 participants, dont 15 femmes) et le 5 juillet 2023 (34 participants, dont 23 femmes). La première réunion annuelle de l'Équipe s'est tenue le 24 mai 2023 (57 participants, dont 40 femmes), et bon nombre des retours d'expérience résumés ci-dessous ont été présentés à cette occasion.

4. L'Équipe de spécialistes a bien progressé dans la réalisation des activités arrêtées au titre du programme de travail du WP.6 pour 2023 (ECE/CTCS/WP.6/2022/12) :

- S'agissant des activités prévues au paragraphe 16 a), l'Équipe incite sans relâche les organismes nationaux de normalisation et les concepteurs de normes concernés à signer la Déclaration (voir ci-dessous, dans la section relative à l'application, les informations actualisées sur les nouveaux signataires) ;
- S'agissant des activités prévues au paragraphe 16 b), l'Équipe a élaboré un questionnaire type à adresser aux signataires de la Déclaration pour leur demander des précisions sur la mise en œuvre de leur plan d'action pour l'égalité des sexes. Des réponses au questionnaire ont été reçues de l'Australie, de l'Autriche, de l'Équateur, de la Nouvelle-Zélande et du Rwanda, ainsi que du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) (voir ci-dessous, dans la section relative aux retours d'expérience, les informations actualisées sur certains de ces pays et organismes). L'Équipe encourage les autres signataires à répondre au questionnaire et prévoit d'élaborer, à partir des réponses reçues, un modèle de plan d'action pour l'égalité des sexes à l'intention des organismes de normalisation ;
- S'agissant des activités prévues au paragraphe 16 c), l'Équipe a produit deux publications : l'une contenant des lignes directrices concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (ECE/TRADE/472), l'autre expliquant pourquoi les normes tenant compte des questions de genre sont préférables pour tout le monde (ECE/TRADE/474) ;

- S'agissant des activités prévues au paragraphe 16 d), un module d'apprentissage en ligne sur les normes tenant compte des questions de genre a été mis à disposition sur la plateforme LearnQI. Durant les six premiers mois, 122 personnes se sont inscrites et 92 ont terminé le cours. Les traductions du cours seront bientôt disponibles en ligne ;
- S'agissant des activités prévues au paragraphe 16 e), l'Équipe s'est réunie régulièrement pour échanger des bonnes pratiques, partager des connaissances et discuter de méthodologie. Le rapport et l'ordre du jour des cinq réunions sont disponibles sur la page consacrée à chaque réunion¹.

III. Effets et application

A. Retours d'expérience et meilleures pratiques

5. L'Équipe de spécialistes incite régulièrement au partage des meilleures pratiques et des retours d'expérience. À cette fin, elle a organisé le 24 mai 2023, à l'occasion de sa première réunion annuelle, un séminaire sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des plans d'action pour l'égalité des sexes². Des exemples de retours d'expérience et de meilleures pratiques sont présentés ci-dessous.

6. Le CEN et le CENELEC ont fait partie des premiers signataires de la Déclaration et ont appliqué sur la période 2020-2022 un premier plan d'action pour l'égalité des sexes, qui prévoyait des activités de sensibilisation, d'échange sur les meilleures pratiques et de promotion de la collaboration, ainsi que la constitution d'un groupe informel de coordination en matière de diversité de genre et d'inclusion. Ce premier plan a contribué à forger une compréhension collective et a eu un effet positif. Sur cette base, un deuxième plan d'action pour l'égalité des sexes a été approuvé en novembre 2022 pour la période 2023-2025. Ce nouveau plan est axé sur la sensibilisation, l'aide à la mise au point d'outils (et à l'utilisation des outils qui existent déjà, tels que ceux de l'Équipe de spécialistes) et l'examen des politiques et de la réglementation. Le CEN et le CENELEC ont souligné plusieurs pratiques exemplaires importantes, notamment la participation d'organisations clés (par exemple, Women4Cyber ou WomenInEnergy) et la constitution en interne d'un groupe spécialement chargé de coordonner les efforts, qui pourra aider à stimuler la collaboration et à repérer de nouveaux thèmes. Grâce à son caractère informel, leur groupe consacré aux questions de genre est plus souple et peut s'adapter aux besoins ; toutefois, comme cela a été souligné, il est nécessaire de définir clairement son champ d'action, ses objectifs et ses ressources. L'approche du CEN et du CENELEC s'inscrit aussi, horizontalement, dans un débat et un engagement à plus large échelle sur les questions de genre. En conclusion, il a été rappelé que le moindre progrès en faveur de l'égalité des sexes, aussi petit soit-il, était positif.

7. Austrian Standards International (ASI) applique depuis 2022 un plan d'action pour l'égalité des sexes prévoyant plusieurs mesures. La première concerne la collecte de données et le suivi : ASI a compilé toutes les données relatives à la participation à des comités techniques et réussi à trouver des expertes compétentes pour les comités au sein desquels la représentation n'était pas assez équilibrée. S'agissant de la deuxième mesure, portant sur la sensibilisation, d'importants progrès ont été accomplis grâce à une campagne menée conjointement avec l'Allemagne et la Suisse à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, avec la production de déclarations filmées qui ont permis de recueillir de nouvelles observations et recommandations concernant les normes tenant compte des questions de genre. Une troisième mesure concerne le recrutement de nouveaux experts qui participeront à des comités techniques lancés prochainement. En outre, ASI participe activement à des groupes européens et internationaux travaillant sur les questions de genre et

¹ Voir <https://unece.org/info/Trade/WP.6-Meetings/events/370251> ; <https://unece.org/info/Trade/WP.6-Meetings/events/373467> ; <https://unece.org/info/Trade/WP.6-Meetings/events/374685> ; <https://unece.org/info/Trade/WP.6-Meetings/events/375758>.

² Les présentations et biographies des intervenants sont affichées sur la page Web de cette manifestation. Voir <https://unece.org/info/Trade/WP.6-Meetings/events/375801>.

les normes tenant compte des questions de genre. L'organisme prévoit aussi, à l'avenir, de travailler sur le positionnement stratégique des questions de genre dans le domaine de la normalisation.

8. Le Rwanda Standards Board (RSB) a souligné les effets positifs constatés après la signature de la Déclaration, à savoir l'engagement des dirigeants, le partenariat solide avec d'autres institutions publiques tenues de rendre des comptes en ce qui concerne les questions de genre et, de manière générale, la mobilisation du Rwanda en faveur de l'égalité des sexes, comme en témoignent la politique nationale de 2021 en faveur de l'égalité des sexes ainsi que le programme du label égalité des genres, qui permet aux entreprises du secteur privé d'afficher leur engagement en ce qui concerne les questions de genre. Le RSB a procédé à une évaluation du point de vue du genre afin de repérer les lacunes dans la mise en œuvre de son plan d'action pour l'égalité des sexes. L'une de ces lacunes concerne l'augmentation du nombre de femmes au sein des comités de projets d'ingénierie et de normalisation. Le RSB est en train de réviser son plan stratégique dans le but de promouvoir la responsabilité en matière d'égalité des sexes dans les domaines de la normalisation, de la certification, des essais et de la métrologie.

9. La Comisión Panamericana de Normas Técnicas (COPANT) a signé la Déclaration en mars 2022, et 15 des 31 organismes nationaux de normalisation de la région l'ont également signée. Bien que les stéréotypes de genre soient la règle dans bon nombre de ces pays, 10 pays de la région ont adopté des normes relatives à l'égalité des sexes, souvent élaborées en étroite collaboration avec les organismes de réglementation en vue de contribuer à la réalisation de l'objectif de développement durable 5 au niveau national. La COPANT œuvre pour le renforcement des capacités de ses membres et la sensibilisation à cette question dans le cadre de son plan d'action pour l'équité de genre.

10. L'Institut de normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (SMIIC) a signé la Déclaration en 2020 et adopté un plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2023-2025 structuré autour de cinq objectifs stratégiques : collecte de données, développement axé sur les femmes, examen des normes sous l'angle du genre, sensibilisation et, enfin, suivi, évaluation et établissement de rapports. Le SMIIC prévoit une série de formations spécialement adaptées aux femmes et de webinaires destinés aux femmes occupant des postes de direction dans le domaine de la normalisation. Il encourage également l'organisation de webinaires visant à faciliter l'échange des meilleures pratiques entre ses 47 membres.

11. ASTM International met l'accent sur la diversité, l'équité, l'inclusion et le sentiment d'appartenance, et les questions de genre et l'égalité des sexes occupent une place importante dans ses efforts en faveur de la diversité. L'organisme, qui applique la méthode établie dans les Lignes directrices de la CEE concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre, a démontré comment ces questions ont été prises en considération dans certaines normes relatives aux textiles, aux équipements de protection et aux vêtements de sport, et comment la méthode est documentée dans les normes elles-mêmes. Quelques comités ont constitué leur propre groupe de travail sur la diversité, qui examine le contenu de chaque norme pour vérifier que les questions de genre sont toujours prises en compte. ASTM International travaille également sur des manifestations de mise en réseau, des programmes pour les comités et des outils d'élaboration de normes afin d'améliorer les compétences des membres de ses comités techniques.

12. Les retours d'expérience des pays ont montré que la mise en œuvre posait un certain nombre de difficultés. Par exemple, l'importance du sujet des normes tenant compte des questions de genre est encore mal comprise : beaucoup de gens le perçoivent seulement comme un « bonus », au lieu de reconnaître la sécurité et l'inclusion comme des enjeux à part entière. Il sera nécessaire de poursuivre la sensibilisation à cet égard.

B. Application

13. Au cours de la période considérée, sept nouveaux organismes sont devenus signataires de la Déclaration : la Deutsche Kommission Elektrotechnik Elektronik Informationstechnik (DKE, Allemagne), en décembre 2022 ; l'Instituto Nacional de Calidad (INACAL, Pérou),

en décembre 2022 ; l'Agence des normes et de la qualité (Cameroun), en décembre 2022 ; l'Institute for Standardization of Montenegro (Monténégro), en janvier 2023 ; l'Institute for Standardization of Serbia (Serbie), en février 2023 ; Standards Australia (Australie), en février 2023 ; KazStandards (Kazakhstan), en mai 2023 ; et UL Standards and Engagements, en juillet 2023. Cela porte le nombre total de signataires à 83. La liste complète est disponible sur la page Web consacrée à la Déclaration³.

C. Liens avec les travaux d'autres organisations

14. La Présidente, les Vice-Présidentes et le secrétariat ont présenté des exposés sur les travaux auxquels l'Équipe de spécialistes a participé dans différents cadres, en particulier : la réunion du Groupe consultatif stratégique conjoint de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI) sur les normes tenant compte des questions de genre, tenue à Stockholm le 24 avril 2023 ; le webinaire sur les normes tenant compte des questions de genre organisé par le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) le 4 mai 2023 ; le webinaire sur les meilleures pratiques et expériences en matière de protection du consommateur et de prise en compte des questions de genre organisé dans le cadre d'une réunion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le 17 mai 2023⁴ ; les webinaires du 31 mai et du 6 juin 2023 organisés dans le cadre du programme d'autonomisation de la CNUCED pour les pays d'Afrique de l'Ouest ; la manifestation parallèle organisée par le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) le 13 juillet 2023, pendant la réunion du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ; et le 35^e webinaire de l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN), le 26 juillet 2023. Un podcast sur le sujet a également été enregistré le 16 septembre 2022⁵.

15. Les travaux de l'Équipe de spécialistes sont cités par d'autres organisations, comme la Commission européenne⁶, ainsi que dans des programmes nationaux. Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) de l'UIT, Seizo Onoe, a également adressé le 24 janvier 2023 aux membres du TSB, aux membres associés et aux membres du milieu universitaire une circulaire les invitant à suivre le module d'apprentissage en ligne sur les normes tenant compte des questions de genre créé par le WP.6 sur la plateforme LearnQI⁷.

IV. Pertinence actuelle du sujet

16. Bien que la pandémie de COVID-19 ait pu faire passer les normes tenant compte des questions de genre au second plan dans les priorités de nombreux pays, elle a également permis des progrès dans les travaux de certains comités techniques d'organismes de normalisation. En particulier, les équipements de protection individuelle se sont retrouvés sous les feux des projecteurs, ce qui a contribué à une meilleure prise en compte des questions de genre en ce qui concerne les masques.

17. Dans un exposé présenté à la réunion du 24 mai 2023 de l'Équipe de spécialistes, un représentant de l'OMC a rappelé le contexte des politiques commerciales tenant compte des questions de genre qui visent à promouvoir l'intégration des femmes dans le système commercial international. Dans beaucoup de pays d'Afrique, par exemple, les femmes sont encouragées à trouver un emploi dans des secteurs tournés vers l'exportation, tels que le

³ Voir <https://unece.org/trade/wp6/Gender-Resp%20-Stdards-declaration>.

⁴ Voir <https://unctad.org/meeting/webinar-best-practices-and-experiences-consumer-protection-and-gender>.

⁵ Voir <https://ulse.org/ul-standards-engagement/word-wise-women-science-and-engineering-podcast-series/decoding-gender>.

⁶ Voir Commission européenne, C (2023) 1210 annexe, 27 février 2023, point 82 : <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/53720/attachments/2/translations/en/renditions/native>.

⁷ Référence UIT : Circulaire 71/FT du TSB.

bâtiment, l'exploitation minière et la foresterie. Des efforts ont également été faits au Japon pour ouvrir le secteur des services sociaux afin de transformer les tâches ménagères ou de garde d'enfants non rémunérées en un travail rémunéré et de permettre à davantage de femmes d'entrer sur le marché de l'emploi. Ailleurs, d'autres politiques commerciales ciblent le financement, avec des quotas spécialement réservés aux femmes chefs d'entreprise.

18. L'OMC a également publié en 2021 un document de travail intitulé « The Evolution of Gender-Related Provisions in Regional Trade Agreements »⁸, selon lequel, sur 305 accords commerciaux régionaux, 83 contiennent des dispositions relatives au genre ou aux femmes. Le genre n'est pas mentionné au même endroit dans tous ces accords, et la formulation, la portée et les engagements varient. Cela démontre une prise de conscience du problème, mais témoigne aussi de l'absence de consensus quant à la manière de l'aborder.

19. Le Bureau du Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement a publié son rapport 2023 sur l'Indice des normes sociales de genre, sous le titre « Breaking Down Gender Biases: Shifting social norms towards gender equality »⁹, et l'a présenté à l'Équipe de spécialistes à sa réunion du 5 juillet 2023. Ce rapport rend compte des préjugés à l'encontre des femmes tels qu'ils ont mesurés dans 80 pays autour de quatre dimensions clés (politique, éducation, économie et intégrité physique), à l'égard desquelles les femmes et les filles sont systématiquement désavantagées et discriminées. Le rapport révèle en outre qu'une décennie de stagnation vient de s'écouler, au cours de laquelle les préjugés à l'encontre des femmes n'ont quasiment pas diminué. En ce qui concerne la dimension éducative, on a aussi constaté une rupture du lien entre l'autonomisation économique des femmes et les progrès réalisés sur le plan de l'éducation. La plupart des conseils qui sont donnés dans le rapport – accroître la participation des femmes, engager davantage de femmes à des postes de direction, veiller à ce que l'intégration des questions de genre ne soit pas seulement l'affaire des femmes, éviter les stéréotypes préjudiciables – constituent des priorités énoncées dans les Lignes directrices concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (ECE/TRADE/472).

V. Orientations futures

20. L'Équipe de spécialistes suggère de poursuivre sur la même voie, en menant toutes les activités prévues dans le programme de travail pour 2023. Il a été proposé de mettre l'accent en particulier sur des supports de promotion, qu'il conviendrait d'adapter à différents publics. L'idée a également été avancée d'élaborer des supports qui mettraient en lumière les effets des normes tenant compte des questions de genre dans la vie quotidienne, en fournissant d'autres exemples démontrant la nécessité d'adopter de telles normes. L'Équipe prévoit en outre de se pencher sur d'autres domaines dans lesquels elle pourrait donner des orientations.

⁸ Voir https://www.wto.org/french/res_f/reser_f/ersd202108_f.htm.

⁹ Voir <https://hdr.undp.org/content/2023-gender-social-norms-index-gsni#/indicies/GSNI>.